

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1866.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1865 s'élèvent à la somme	
de	fr. 11,596,715 90
Ceux qui sont proposés pour 1866 montent à	11,538,326 89
	<hr/>
Le Budget de 1866 présente donc une différence en moins de.	58,589 01
	<hr/>

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Pas de changements.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

La loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen de l'État a créé une nouvelle et nombreuse catégorie de fonctionnaires qui peuvent, ainsi que leurs veuves et orphelins, participer aux secours accordés sur l'allocation de l'article 8. Il en est résulté que cette allocation est devenue insuffisante. Une augmentation de 2,000 francs est nécessaire, afin de pouvoir faire droit aux demandes que l'humanité conseille d'accueillir favorablement.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Une augmentation de 4,700 francs est demandée pour les frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale; les motifs qui militent en faveur de cette augmentation sont développés dans une note à l'appui du Budget.

On porte sous la rubrique de la statistique une somme de 50,000 francs, constituant un premier crédit pour le recensement général qui doit avoir lieu en 1866.

CHAPITRE IV.

FRAIS D'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Le crédit extraordinaire de 1500 francs pour le classement des archives de la province de Liège disparaît, de même que celui de 2,750 francs pour l'appropriation du local destiné à ces archives.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

CHAPITRE VI.

MILICE.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

CHAPITRE IX.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.

CHAPITRE X.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Pour tous ces chapitres, il n'y a aucun changement.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Par suite de la suppression du haras de l'État, la somme de 102,000 francs pour achat d'étalons et pour le matériel de cet établissement disparaît du Budget de 1866. L'allocation pour le personnel disparaît également; par contre, on fait figurer au Budget une somme de 55,620 francs pour les traitements de disponibilité du personnel supprimé.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

Il n'y a pas de modifications pour ces chapitres.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Une réduction de 5,650 francs est opérée sur l'allocation du personnel des poids et mesures. L'organisation nouvelle donnée à ce service par l'arrêté royal du 9 juin 1864 a permis de faire cette économie, tout en assurant au personnel une rémunération plus convenable.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Une somme de 2,160 francs est demandée pour l'allocation du personnel inférieur de l'université de Gand ; une somme de 10,000 francs est également demandée pour le matériel de la même université. Les dépenses à couvrir au moyen de cette somme sont détaillées dans une note à l'appui du Budget.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Le total de ce chapitre est diminué de 710 francs par suite du décès de deux professeurs sans emploi qui recevaient une indemnité sur l'allocation de l'article 92.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Ce chapitre est augmenté d'une somme de 56,900 francs, destinée à subvenir aux dépenses ci-après énumérées.

1° De 9,500 francs pour les frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux ; 2° de 6,000 francs pour pourvoir à l'insuffisance de l'indemnité allouée aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques ; et 3° de 41,400 francs pour la section normale établie près de l'école moyenne de Virton, et pour une nouvelle section normale à organiser près de l'une des écoles moyennes du Hainaut.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Une somme de 2000 francs a été transférée au Budget de 1865, à l'article 127, pour souscription à des ouvrages de médecine. Cette somme est insuffisante. Un nouveau transfert est demandé. L'allocation de 18,000 francs pour encouragement à la littérature et à l'art dramatique est portée à 25,000 francs ; une note détaillée à l'appui du Budget justifie cette augmentation.

Le crédit porté au litt. *E* pour la publication des chroniques belges inédites, etc., est augmenté de 3,400 francs, pour payer des indemnités aux membres de la commission royale d'histoire pour leurs travaux au recueil des chroniques.

Les crédits portés au Budget de 1865 sous les litt. *J* et *K* de l'article 99 disparaissent du Budget de 1866. La somme de 5000 francs portée au Budget de 1865 pour ameublement de la salle des estampes de la bibliothèque royale disparaît également du Budget de 1866.

Une somme de 240 francs est demandée pour augmenter le traitement du concierge du musée d'histoire naturelle.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

Musée royal de peinture et de sculpture. — Une somme de 3,150 francs est demandée pour le traitement de trois surveillants de la galerie des plâtres établie au rez-de-chaussée de l'hôtel de la rue Ducale.

Les crédits extraordinaires de fr. 23,420 40 c^t et de fr. 11,508 61 c^t pour le matériel du musée de peinture et pour le solde du prix d'exécution des deux lions placés à la colonne du Congrès, disparaissent du Budget.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

L'article 127 est augmenté : 1° de 2000 francs, transfert opéré de l'allocation des lettres et sciences pour les souscriptions aux ouvrages de médecine; et, 2° de 5,000 francs pour le prix quinquennal en faveur des meilleurs ouvrages publiés par des auteurs belges relativement aux sciences médicales.

CHAPITRE XXI.

EAUX DE SPA.

CHAPITRE XXII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

CHAPITRE XXIII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Ces chapitres ne présentent aucune modification.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Recettes provenant de services ressortissant au Ministère de l'Intérieur, et qui sont portées au Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1866.

1° Les jeux de Spa	552,919	»
2° Les permis de port d'armes de chasse.	339,145	»
3° Produit de la sous-location d'une partie de la maison servant de dépôt d'armes de la garde civique	800	»
4° Indemnités de remplacement en matière de milice	79,000	»
5° Tir national.	12,000	»
6° Brevets d'invention	110,000	»
7° Jurys d'examen pour les grades universitaires de gradué en lettres, des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré et examen pour les langues vivantes.	100,000	»
8° Frais de visa de diplômes médicaux,	6,800	»
9° École de médecine vétérinaire	41,000	»
10° Jury d'examen pour la médecine vétérinaire.	1,500	»
11° Vente des collections des chroniques belges inédites; du catalogue des accroissements de la bibliothèque royale; inventaire des archives et correspondance de Philippe II	550	»
12° Vente de la carte géologique.	500	»
13° Vente des catalogues des musées de peinture, de sculpture, d'armes, d'armures et d'antiquités.	600	»
14° Produit des expéditions délivrées par les archives générales du royaume.	150	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	1,224,964	»

TABLEAU COMPARATIF

*des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget
de 1865, et ceux qui sont proposés au Budget de 1866.*



TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1865.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	575,444	2,000	577,444
II.	Pensions et secours	45,000	4,094 66	47,094 66
III.	Statistique générale	14,500	»	14,500
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,101,500	4,551 43	1,105,851 43
V.	— — dans les arrondissements	554,000	»	554,000
VI.	Milice	65,100	»	65,100
VII.	Garde civique	20,405	»	20,405
VIII.	Fêtes nationales	104,000	»	104,000
IX.	Récompenses honorifiques et pécuniaires	12,000	»	12,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000	222,000
XI.	Agriculture	945,100	70,270	1,022,370
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique	1,165,550	»	1,165,550
XIII.	Industrie	288,550	6,000	294,550
XIV.	Poids et mesures	79,450	»	79,450
XV.	Instruction publique — Enseignement supérieur	1,080,725	17,840	1,098,565
XVI.	— — — moyen	1,176,906	50,545 80	1,207,451 80
XVII.	— — — primaire	3,017,972	5,170	3,023,142
XVIII.	Lettres et sciences	551,615	89,480	641,095
XIX.	Beaux-arts	590,715	182,262 01	772,977 01
XX.	Service de santé	101,540	12,000	113,540
XXI.	Eaux de Spa	7,000	»	7,000
XXII.	Traitements de disponibilité	»	35,952	35,952
XXIII.	Dépenses imprévues	5,900	7,400	13,300
	TOTAUX. fr.	10,898,370	698,545 90	11,596,715 90

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1865,
au Budget de 1866.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1866.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1866 :					
Ordinaires	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
575,444	2,000	577,444	"	"	"	"	"	"
47,000	4,094 66	49,094 66	2,000	"	"	"	2,000	"
19,000	30,000	49,000	4,700	"	30,000	"	34,700	"
1,101,500	101 45	1,101,601 45	"	"	"	4,250	"	4,250
554,000	"	554,000	"	"	"	"	"	"
65,100	"	65,100	"	"	"	"	"	"
20,405	"	20,405	"	"	"	"	"	"
104,000	"	104,000	"	"	"	"	"	"
12,000	"	12,000	"	"	"	"	"	"
"	222,000	222,000	"	"	"	"	"	"
825,000	86,290	911,290	"	118,100	7,020	"	"	111,080
1,105,550	"	1,105,550	"	"	"	"	"	"
288,550	6,000	294,550	"	"	"	"	"	"
75,800	"	75,800	"	5,650	"	"	"	5,650
1,082,885	10,000	1,092,885	2,160	"	"	7,840	"	5,680
1,176,906	29,855 80	1,206,741 80	"	"	"	710	"	710
5,074,872	5,170	5,080,042	56,900	"	"	"	56,900	"
560,255	71,000	451,255	8,640	"	"	18,480	"	9,840
605,865	147,555	751,198	15,150	"	"	54,929 01	"	21,779 01
105,540	17,000	120,540	2,000	"	5,000	"	7,000	"
7,000	"	7,000	"	"	"	"	"	"
"	55,952	55,952	"	"	"	"	"	"
5,900	7,400	15,300	"	"	"	"	"	"
10,864,170	674,156 80	11,558,526 80	89,550	125,750	42,020	66,209 01	100,600	158,989 01
DIFFÉRENCE EN MOINS.							58,589 01	

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1866, à la somme de *onze millions cinq cent trente-huit mille trois cent vingt-six francs quatre-vingt-neuf centimes* (fr. 11,558,526 89 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1865.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service, et frais du comité de législation et d'administration générale.	500,684	"	
	(Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'article 151, <i>Traitements de disponibilité</i>).			
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie	49,400	2,000	577,444
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,300	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000	"	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés	27,000	"	
7	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	"	4,094 66	49,094 66
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
9	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de la population	9,000	"	
10	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	"	49,000
11	Frais du recensement général (1 ^{er} crédit).	"	50,000	
	A REPORTER. fr.	459,444	56,094 66	475,538 66

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	459,444	56,004 66	475,558 66
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
12	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
15	Traitement des employés et gens de service	58,500	"	
14	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500	"	
	Province de Brabant.			
15	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
16	Traitement des employés et gens de service	75,500	"	
17	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
18	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
19	Traitement des employés et gens de service	64,000	"	
20	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500	"	
	Province de la Flandre orientale.			
21	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
22	Traitement des employés et gens de service	70,000	"	
25	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500	"	
	Province de Hainaut.			
24	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
25	Traitement des employés et gens de service	75,500	"	1,101,601 45
26	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500	"	
	Province de Liège.			
27	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
28	Traitement des employés et gens de service	66,000	"	
29	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500	"	
	Province de Limbourg.			
50	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
51	Traitement des employés et gens de service	48,000	"	
52	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500	101 45	
	Province de Luxembourg.			
53	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
54	Traitement des employés et gens de service	48,000	"	
55	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500	"	
	Province de Namur.			
56	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500	"	
57	Traitement des employés et gens de service	54,000	"	
58	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500	"	
	A REPORTER. fr.	1,540,944	56,196 00	1,577,140 00

POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,540,944 °	56,106 09	1,577,140 09
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
59	Traitement des commissaires d'arrondissement	189,550 °	°	354,000 °
40	Émoluments pour frais de bureau	157,950 °	°	
41	Frais de route et de tournées	26,000 °	°	
42	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	500 °	°	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
45	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice. — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.	65,000 °	°	65,100 °
44	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 °	°	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
45	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs	6,885 °	°	20,405 °
46	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 45 à l'article 46.)	10,000 °	°	
47	Personnel du magasin central	5,520 °	°	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
48	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 °	°	104,000 °
49	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Tirs communaux: subsides pour la construction des cibles et l'encouragement des tirs en province. — Personnel du tir et dépenses diverses	64,000 °	°	
	CHAPITRE IX.			
	RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.			
50	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	12,000 °	°	12,000 °
	A REPORTER. fr.	2,096,449 °	56,106 09	2,152,645 09

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,096,449 "	56,196 09	2,152,645 09
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
51	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires, des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune; pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins	"	200,000 "	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :			
	1 ^o A desservir de nouvelles pensions;			
	2 ^o A porter à 125 francs les pensions des veuves;			
	3 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs;			222,000 "
	4 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.			
52	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	22,000 "	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
53	Indemnités pour bestiaux abattus	240,000 "	"	
54	Service vétérinaire; bourses	60,000 "	"	
55	Amélioration de nos races d'animaux domestiques; exécution des règlements provinciaux sur la matière	95,500 "	"	
56	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achats d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés d'agriculture; achat de graines nouvelles à répartir par l'intermédiaire des commissions d'agriculture; dépenses diverses	144,700 "	"	
57	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture. — Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; matériel de ces établissements; bourses; traitements de disponibilité; frais de conférences agricoles et horticoles, et subside pour une école forestière.	124,000 "	"	911,290 "
58	Personnel du service des défrichements en Campine	"	25,670 "	
59	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	27,000 "	
60	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	67,600 "	"	
61	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	71,200 "	"	
62	Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles.	24,000 "	"	
65	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État	"	55,620 "	
	A REPORTER. fr.	2,021,440 "	344,480 09	2,365,920 09

POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	2,921,440 »	544,486 09	5,265,955 09
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
64	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,165,550 »	»	1,165,550 »
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
65	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
66	Enseignement professionnel : Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	197,500 »	»	
67	Achat de modèles et de métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles et souscriptions; prix ou récompenses pour des ouvrages, mémoires, etc., traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces associations; encouragement à la société de pisciculture de Belgique; frais résultant de la collation des décorations industrielles; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	17,450 »	6,000 »	294,550 »
68	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	15,000 »	»	
69	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
70	Traitement du personnel	21,650 »	»	
71	Matériel et frais divers	17,450 »	»	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
72	Traitement des vérificateurs	55,800 »	»	
73	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	75,800 »
74	Matériel.	2,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	4,440,140 »	550,486 09	4,700,655 09

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,449,149 *	550,486 09	4,799,655 09
	CHAPITRE XV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
75	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	4,000 "	"	
76	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat.	758,950 "	"	
77	Bourses. — Matériel des universités.	142,710 "	10,000 *	
78	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'en- seignement moyen de l'un et de l'autre degré, et pour le di- plôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le di- plôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commer- ciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys, et matériel	175,225 "	"	1,092,885 *
79	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'im- pression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 "	"	
80	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet ensei- gnement.	12,000 "	"	
	CHAPITRE XVI.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	19,000 "	"	
85	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établisse- ments d'instruction moyenne	9,000 "	"	
84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; acquisition en six années, du local de l'école normale des humanités, 5 ^{me} annuité	86,928 "	19,587 80	
85	Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmen- tation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865	442,478 "	"	
86	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800 "	"	1,206,741 80
87	Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes	550,200 "	"	
88	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	50,000 "	"	
89	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 "	"	
90	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruc- tion moyenne	176,500 "	"	
91	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	22,000 "	"	
92	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	"	10,448 "	
95	Traitements de disponibilité	10,000 "	"	
94	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	6,708,940 *	590,521 89	7,099,261 89

POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,708,040 "	390,521 89	7,099,261 89
	CHAPITRE XVII. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
95	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel	48,200 "	"	
96	Écoles normales primaires de l'État à Lierre et à Nivelles. — Personnel	65,500 "	"	
97	Traitements de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État.	"	5,170 "	
98	Dépenses variables de l'inspection, y compris une indemnité spéciale aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, et frais d'administration. — Commission centrale. — Enseignement normal des instituteurs et des institutrices; dépenses diverses. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et aménagement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'instruction primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); frais des conférences horticoles des instituteurs primaires; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	2,965,172 "	"	5,080,042 "
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
99	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankereckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, et du 25 novembre 1859; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publications des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; bureau de paléographie, publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	112,000 "	27,500 "	
100	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	45,965 "	10,200 "	
	A REPORTER. . . . fr.	9,939,775 "	442,191 89	10,179,505 89

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	RÉPORT. fr.	9,950,775 »	442,191 89	10,179,505 89
101	Observatoire royal; personnel.	18,540 »	»	
102	— matériel et acquisitions	8,060 »	»	
103	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	41,450 »	»	
104	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	33,320 »	»	
105	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	11,405 »	»	
106	— — matériel et acquisitions.	7,000 »	»	
107	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	»	6,000 »	
108	Archives du royaume; personnel.	41,225 »	1,800 »	451,255 »
109	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	5,500 »	
110	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	28,700 »	»	
111	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	6,800 »	10,000 »	
112	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	3,000 »	
CHAPITRE XIX.				
BEAUX-ARTS.				
115	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales et aux écoles de musique, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses	294,000 »	25,000 »	
	À REPORTER. fr.	10,438,065 »	491,491 89	10,610,556 89

POUR L'EXERCICE 1866

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	10,458,065	491,491 89	10,610,556 89
114	Académie royale d'Anvers		56,850	25,000	
115	Conservatoire royal de musique de Bruxelles — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel		65,540		
	Trois cents francs dans les frais d'achèvement de l'orgue du conservatoire			14,355	
116	Conservatoire royal de musique de Liège — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel		40,240		
117	Musée royal de peinture et de sculpture — Personnel		12,425		
118	— — — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue		25,400		
119	Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel		8,700		
120	— — — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue, création d'une section sigillographique		12,000	5,000	
121	Monument de la place des Martyrs, salaire des gardiens — Frais de surveillance de la colonne du Congrès, traitement du concierge du palais de la rue Duccale — Frais d'entretien des locaux de ce palais et chauffage des locaux habités par le concierge, frais de surveillance du Musée moderne établi audit palais, frais de conservation, d'entretien, de chauffage et de mobilier, et frais divers imprévus de ce Musée		14,210		751,198
122	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables		10,000	80,000	
123	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc, travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique		56,000		
124	Commission royale des arts et monuments — Personnel — Jetons de présence, frais de voyage des membres de la commission, du secrétaire et des dessinateurs, bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments, compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication, frais de route des trois commissaires de l'Académie et des membres correspondants		24,500		
125	Redaction et publication du bulletin de la commission d'art et d'archéologie		6,000		
CHAPITRE XX					
SERVICE DE SANTÉ					
126	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation, personnel, frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection			12,000	
127	Frais des commissions médicales provinciales, service sanitaire des ports de mer et des côtes, subsides en cas d'épidémies, encouragements à la vaccine, subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études 1° pour les aider à s'établir, 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes, récompenses pour services rendus pendant les épidémies, impressions, souscriptions et achat de livres, dépenses diverses, prix quinquennal institué par l'arrêté royal du 20 novembre 1859, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés par des auteurs belges, relativement aux sciences médicales		79,000	5,000	120,340
128	Académie royale de médecine		20,140		
129	Conseil supérieur d'hygiène publique, jetons de présence et frais de bureau		4,200		
	A REPORTER	fr	10,851,270	650,824 89	11,482,094 89

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	10,851,270 .	650,824 89	11,482,094 89
	CHAPITRE XXI.			
	EAUX DE SPA.			
150	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société con- cessionnaire des jeux de Spa	7,000 .	•	7,000 .
	CHAPITRE XXII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
151	Traitements temporaires de disponibilité	•	55,952 .	55,952 .
	CHAPITRE XXIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
152	Dépenses imprévues non libellées au Budget; loyer du local qui a servi à l'exposition générale des Beaux-Arts	5,900 .	7,400 .	13,300 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	10,864,170 .	674,156 89	11,538,326 89

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1865.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1866.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 45,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie 4,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissements sont affiliés 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.
8	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 5,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 4,500 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population 4,500 »
10	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
11	»	Frais du recensement général (1 ^{er} crédit).
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
300,684 » a)	»	300,684 »	300,684 »	»	»	a) Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'article 13t (Traitements de disponibilité.)
49,460 »	2,000 »	51,460 »	51,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
575,444 »	2,000 »	577,444 »	577,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
»	4,094 66	4,094 66	4,094 66	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	10,000 »	b) 2,000 »	»	b) Voir aux annexes la note explicative n° 2.
43,000 »	4,094 66	47,094 66	47,094 66	2,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				2,000 »		
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	5,300 »	c) 4,700 »	»	
»	30,000 »	30,000 »	»	d) 30,000 »	»	c, d) Voir aux annexes les notes explicatives n° 3 et 4.
19,000 »	50,000 »	49,000 »	14,300 »	34,700 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				34,700 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
12	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
13	»	Traitement des employés et gens de service
14	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,300 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
15	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
16	»	Traitement des employés et gens de service
17	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
18	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
19	»	Traitement des employés et gens de service
20	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
21	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
22	»	Traitement des employés et gens de service
25	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,300 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et imprévus	TOTAL.		Augmentation	Diminution	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
58,500	»	58,500	58,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
75,500	»	75,500	75,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
514,000	»	514,000	514,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMERO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
<i>Province de Hainaut.</i>			
24	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
25	»	Traitement des employés et gens de service	
	a.	Frais de route et de séjour	fr. 2,000 »
26	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	16,500 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Liège.</i>			
27	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
28	»	Traitement des employés et gens de service	
	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,690 »
29	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	16,810 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Limbourg.</i>			
30	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
31	»	Traitement des employés et gens de service	
	a.	Frais de route et de séjour	fr. 4,500 »
32	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	15,501 45
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Luxembourg.</i>			
33	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
34	»	Traitement des employés et gens de service	
	a.	Frais de route et de séjour	fr. 4,200 »
35	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	15,300 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
A REPORTER. fr.			

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
514,000 »	»	514,000 »	514,000 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
75,500 »	»	75,500 »	75,500 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	67,500 »	»	a) 1,500 »	a) Le credit extraordinaire pour classement d'archives disparaît du Budget.
19,500 »	»	19,500 »	22,250 »	»	b) 2,750 »	b) Le credit extraordinaire pour l'appropriation d'un local destiné aux archives provinciales disparaît également.
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	101 45	15,601 45	15,601 45	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
989,500 »	101 45	989,601 45	993,851 45	»	4,250 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
36	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
37	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
38	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
39	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
40	»	Émoluments pour frais de bureau.
41	»	Frais de route et de tournées
42	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
43	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.
44	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
989,500 »	101 45	989,601 45	993,851 45	»	4,250 »	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,101,500 »	101 45	1,101,601 45	1,105,851 45	»	4,250 »	
DIMINUTION. . . . fr.					4,250 »	
189,550 »	»	189,550 »	189,550 »	»	»	
137,950 »	»	137,950 »	137,950 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
354,000 »	»	354,000 »	354,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
65,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	
2,100 »	»	2,100 »	2,100 »	»	»	
65,100 »	»	65,100 »	65,100 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
45	»	Inspection générale, frais de tournées, d'impressions et de fournitures de bureau; commandants supérieurs. (a
46	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
47	»	Personnel du magasin central
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
48	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
49	b.	Tirs communaux : subsides pour la construction de cibles et l'encouragement des tirs en province 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
50	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
51	»	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune. — Pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. — Subsides à leurs veuves et orphelins La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o à desservir de nouvelles pensions; 2 ^o à porter à 125 francs les pensions des veuves; 3 ^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 4 ^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.
52	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	n) Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 45 à l'article 46.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
20,405	»	20,405	20,405	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
53	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
54	»	Service vétérinaire; bourses
55	»	Amélioration de nos races d'animaux domestiques; exécution des règlements provinciaux sur la matière (a
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
56	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 105,000 »
	d.	Achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés d'agriculture; achat de graines nouvelles à répartir par l'intermédiaire des commissions d'agriculture; dépenses diverses 11,200 »
<i>Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture :</i>		
	a.	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État. 65,000 »
	b.	Matériel de ces établissements. — Bourses. 42,000 »
57	c.	Traitements de disponibilité 5,000 »
	d.	Frais des conférences agricoles et horticoles; subside pour une école forestière 16,000 »
58	»	Personnel du service des défrichements en Campine
59	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers
60	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État.
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 65,200 »
61	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
62	»	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles
65	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
»	»	Matériel du haras de l'État; achat d'étalons (article supprimé, pour mémoire).
TOTAL DU CHAPITRE XI fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
95,500	»	95,500	95,500	»	»	a) Une enquête a été ouverte au sujet de ces services; dès que les éléments en seront réunis, communication en sera donnée à la Chambre. On pourra apprécier alors s'il y a lieu de modifier le chiffre du crédit, qui est maintenu provisoirement.
144,700	»	144,700	144,700	»	»	
124,000	»	124,000	124,000	»	»	
»	25,670	25,670	25,670	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
67,600	»	67,600	67,600	»	»	
71,200	»	71,200	71,200	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
»	55,620	55,620	44,700	»	9,080	
»	»	»	102,000	»	102,000	
825,000	86,290	911,290	1,022,570	»	111,080	
DIMINUTION. fr.				111,080		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
64	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 55,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
65	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 6,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil. 6,000 »
66	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 136,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage 61,500 »
67	a.	Achat de modèles et de métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles et souscriptions; prix ou récompenses pour des ouvrages, mémoires, etc., traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de bureau de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; encouragement à la société de pisciculture de Belgique; frais résultant de la collation des décorations industrielles. 22,250 »
	b.	Indemnité du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
68	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
69	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
70	»	Traitement du personnel
71	a.	Laboratoire du musée fr. 10,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 4,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 1,800 »
	d.	Essai de machines et entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses. 1,650 »
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,163,330	»	1,163,330	1,163,330	»	»	
1,163,330	»	1,153,330	1,163,330	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
197,300	»	197,300	197,300	»	»	
17,450	6,000	23,450	23,450	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
21,650	»	21,650	21,650	»	»	
17,450	»	17,450	17,450	»	»	
288,330	6,000	294,330	294,330	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
72	»	Traitements des vérificateurs
73	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
74	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
75	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
76	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 718,950 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 13 juillet 1849) 20,000 »
77	a.	Bourses 56,000 »
	b.	Matériel des universités 416,710 »
78	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel
79	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
80	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
»	»	Frais de rédaction du 5 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 30 du titre 1 ^{er} de la loi du 13 juillet 1849.) (<i>Pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,800	»	53,800	59,450	»	a) 5,650	a) Une réduction de 5,650 francs est proposée sur l'allocation du personnel des poids et mesures. L'organisation nouvelle donnée à ce service par arrêté royal du 9 juin 1864, a permis de faire cette économie tout en assurant au personnel une rémunération plus convenable. On pourra ainsi pourvoir aux frais du renouvellement du matériel, qui est urgent, sans oser le trésor. Un projet de crédit sera soumis à cet effet aux Chambres législatives.
48,000	»	18,000	18,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
73,800	»	75,800	79,450	»	5,650	
DIMINUTION. . . . fr.				5,650		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
758,950	»	758,950	756,790	b) 2,160	»	b) La somme de 2,160 francs doit recevoir la destination suivante : 1° 1,200 francs pour le traitement d'un second préparateur de chimie à l'Université de Gand, dont la nomination est indispensable, par suite de la création du cours de manipulations et de recherches chimiques dans cet établissement. (Arrêté ministériel du 31 janvier 1862) 2° 960 francs pour le traitement d'un nouveau garçon de service à la même Université. Les cours et laboratoires de chimie appliquée, de minéralogie et de physiologie appliquée, réclament des travaux pour lesquels le personnel inférieur actuel de l'Université de Gand ne suffit pas.
142,710	10,000	152,710	153,550	»	c) 840	
175,225	»	175,225	175,225	»	»	c) Voir aux annexes la note justificative n° 5
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	»	»	7,000	»	7,000	
1,082,885	10,000	1,092,885	1,098,565	2,160	7,840	
DIMINUTION. . . . fr.				5,680		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
81	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
82	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
85	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
84	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
	e.	Acquisition, en six années, du local de l'école normale des humanités; 3 ^e annuité 49,387 80
	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— — — — — Crédit supplémentaire. 62,594 »
85	c.	— — — — — nouveau 75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863. 5,084 »
86	»	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
87	b.	— — — — — Crédit supplémentaire 68,200 »
	c.	— — — — — nouveau 62,000 »
88	»	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
89	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
90	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
91	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
92	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
93	»	Traitements de disponibilité
94	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
5,000	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
19,000	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
9,000	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
86,928	19,587 80	106,515 80	106,515 80	»	»	
442,478	»	442,478 »	442,478 »	»	»	
2,800	»	2,800 »	2,800 »	»	»	
550,200	»	550,200 »	550,200 »	»	»	
50,000	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
15,000	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
176,500	»	176,500 »	176,500 »	»	»	
22,000	»	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	10,448 »	10,448 »	11,158 »	»	a) 710 »	a) Diminution de crédit par suite du décès de deux professeurs de cette catégorie
10,000	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
8,000	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
1,176,906	29,855 80	1,206,741 80	1,207,451 80	»	710 »	
DIMINUTION fr.				710 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
95	»	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent; personnel.
96	»	Écoles normales primaires de l'État à Lierre et à Nivelles; personnel.
97	»	Traitements de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État
	a.	Dépenses variables de l'inspection, y compris une indemnité spéciale aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires; frais d'administration; commission centrale. . . fr. 126,530 »
	b.	Enseignement normal des instituteurs et des institutrices; dépenses diverses. . . 505,855 »
	c.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes. 2,287,987 »
	d.	Maisons d'école; constructions, réparations et ameublement 150,000 »
98	e.	Encouragements, subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences trimestrielles d'instituteurs; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'instruction primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); frais des conférences horticoles des instituteurs primaires, etc. 65,000 »
	f.	Subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes) 50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
	a.	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés (b fr. 78,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhoven, Cauet, Denis Soliau et H. Van Peene 5,000 »
99	c.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859 5,000 »
	d.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) c). . . 25,000 »
	e.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 11,000 »
	f.	Bureau de paléographie. — Traitement du chef de bureau. 5,000 »
		A REPORTER. . . fr. 125,000 »

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,200	»	48,200	48,200	»	»	
63,500	»	63,500	63,500	»	»	
»	5,170	5,170	5,170	»	»	
2,963,172	»	2,963,172	2,906,272	a) 56,900	»	a) Voir aux annexes la note explicative n° 6.
5,074,872	5,170	5,080,042	5,023,142	56,900	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				56,900		
						b) Cette allocation est diminuée de 2,000 francs. Cette somme est transférée à l'article 127 pour souscription aux ouvrages de médecine, etc.
						c) Voir aux annexes la note explicative n° 7.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr. 123,000 »
99 (suite).	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne 4,000 »
	h.	Exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique. . . 6,000 »
	i.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 40,965 »
100	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'aug- menter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 5,000 »
	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 8,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
101	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service
102	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.
105	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
104	»	— matériel et acquisitions
105	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel
106	»	— — matériel et acquisitions
107	»	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>
108	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles . . .
109	»	Idem; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents
110	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel
111	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de docu- ments provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux com- munes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr. 6,800 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc. 10,000 »
112	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION	
112,000	27,500	139,500	144,580	»	5,080	
15,965	19,200	65,165	65,165	»	»	
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
41,450	»	41,450	41,450	»	»	
55,520	»	55,520	58,520	»	a) 3,000	a) La somme de 3,000 francs figurait au Budget de 1865 pour les frais d'ameublement des salles où sont conservées les collections d'estampes.
11,495	»	11,495	11,255	240	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
44,225	1,800	46,025	46,025	»	»	
4,700	b) 3,500	8,200	8,200	»	»	b) La somme de 2,500 francs comprise dans celle de 3,500 francs, forme la seconde moitié de celle de 3,000 francs, nécessaire pour subvenir aux frais de reliure des ouvrages très-importants que contient la bibliothèque des archives générales du royaume.
28,700	»	28,700	28,700	»	»	
6,800	10,000	16,800	16,800	»	»	
»	3,000	3,000	3,000	»	»	
360,255	71,000	431,255	441,095	240	10,080	
DIMINUTION. fr.				9,840		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIX.		
BEAUX-ARTS.		
	<i>a.</i>	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études fr. 12,000 »
	<i>b.</i>	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés 10,000 »
	<i>c.</i>	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt historique ou archéologique, etc. 20,000 »
	<i>d.</i>	Subsides aux sociétés musicales et aux écoles de musique; aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc. 45,000 »
113	<i>e.</i>	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art 60,000 »
	<i>f.</i>	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. 100,000 »
	<i>g.</i>	Académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin 75,000 »
	<i>h.</i>	Encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats. 21,000 »
	<i>i.</i>	Frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses 6,000 »
114	»	Académie royale d'Anvers
115	<i>a.</i>	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel 63,540 »
	<i>b.</i>	Troisième tiers dans les frais d'achèvement de l'orgue du Conservatoire 14,333 »
116	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel.
117	»	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel
118	»	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue
119	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
120	»	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; création d'une section sigillographique.
	<i>a.</i>	Monument de la place des Martyrs; salaires des gardiens fr. 4,200 »
	<i>b.</i>	Frais de surveillance de la Colonne du Congrès 350 »
	<i>c.</i>	Traitement du concierge du palais de la rue Ducale 1,060 »
121	<i>d.</i>	Frais d'entretien des locaux du palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le concierge 3,000 »
	<i>e.</i>	Frais de surveillance du Musée moderne établi dans le palais de la rue Ducale 3,600 »
	<i>f.</i>	Frais de conservation, d'entretien, de chauffage, de mobilier et frais divers imprévus du Musée moderne 5,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
294,000	25,000	319,000	319,000	»	»	
56,850	25,000	61,850	61,850	»	»	
65,540	14,333	79,875	79,875	»	»	
40,240	»	40,240	30,240	a) 10,000	»	a) Cette augmentation de 10,000 francs sera justifiée ultérieurement.
12,425	»	12,425	9,275	b) 5,150	»	b) Cette somme est demandée pour le traitement de trois surveillants de la galerie des plâtres du musée royal de sculpture, établie au rez-de-chaussée au palais de la rue Ducale.
23,400	»	25,400	46,820 40	»	c) 25,420 40	c) Les crédits extraordinaires de 25,420 francs 40 c ^t et de fr. 11,508 61 c ^t , le premier pour le matériel du Musée de peinture et le second pour le solde du prix d'exécution des deux lions placés à la Colonne du Congrès, disparaissent du Budget.
8,700	»	8,700	8,700	»	»	
12,000	3,000	15,000	15,000	»	»	
14,210	»	14,210	25,718 61	»	c) 11,508 61	
507,565	67,333	574,698	596,477 01	13,150	34,929 01	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
122	"	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	
125	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	44,000 "
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 "
	a.	Commission royale des arts et des monuments. — Personnel	7,000 "
	b.	Jetons de présence des membres de la commission	4,500 "
	c.	Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs.	6,000 "
124	d.	Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments	2,500 "
	e.	Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication.	1,000 "
	f.	Frais de route des trois commissaires de l'Académie royale et des membres correspondants	5,500 "
123	"	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
TOTAL DU CHAPITRE XIX.			fr.
CHAPITRE XX.			
SERVICE DE SANTÉ.			
126	a.	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel	5,000 "
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection	7,000 "
	a.	Frais des commissions médicales provinciales	45,000 "
127	b.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; impressions, souscriptions et achats de livres; dépenses diverses	54,000 "
	c.	Prix quinquennal institué par arrêté royal du 25 novembre 1859, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés par des auteurs belges relativement aux sciences médicales	5,000 "
128	"	Académie royale de médecine	
A REPORTER.			fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		Augmentation	Diminution	
507,565	67,553	574,698	596,477 01	13,150 »	54,929 01	
10,000	80,000	90,000	90,000 »	»	»	
56,000	»	56,000	56,000 »	»	»	
24,500	»	24,500	24,500 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
605,865	147,553	754,198	772,977 01	13,150 »	54,929 01	
DIMINUTION. fr				21,779 01		
»	12,000	12,000	12,000	»	»	
79,000	5,000	84,000	77,000	a) 7,000	»	
20,140	»	20,140	20,140	»	»	
99,140	17,000	116,140	109,140	7,000	»	

a) Transfert de l'allocation pour l'encouragement des lettres et sciences, d'une somme de 2,000 francs, et augmentation de celle de 5,000 francs destinée au payement du prix quinquennal institué par un arrêté royal du 25 novembre 1859

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
129	a.	Jetons de présence des membres du conseil supérieur d'hygiène publique fr. 2,800 »
	b.	Frais de route et de séjour 400 »
	c.	Frais de bureau du conseil supérieur. 500 »
	d.	Frais de publication des travaux du conseil supérieur et des comités locaux de salu- brité 500 »
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
		CHAPITRE XXI.
		EAUX DE SPA.
150	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa. . .
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
		CHAPITRE XXII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
151	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.
		CHAPITRE XXIII.
152	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; loyer du local qui a servi à l'exposition générale des beaux-arts
		TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
99,140	17,000	116,140	109,140	7,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
103,340	17,000	120,340	113,340	7,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,000		
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	35,952	35,952	35,952	»	»	
»	35,952	35,952	35,952	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	7,400	13,300	13,300	»	»	
5,900	7,400	13,300	13,300	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation:</i>		
I.	166	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	168	Frais de l'administration dans les provinces
V.	172	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	174	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
IX.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	176	Agriculture
XII.	178	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	180	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	182	— — — — — moyen
XVII.	184	— — — — — primaire
XVIII.	<i>ib.</i>	Lettres et sciences
XIX.	188	Beaux-arts
XX.	190	Service de santé.
XXI.	192	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
375,444 »	2,000 »	377,444 »	377,444 »	»	»	
45,000 »	4,094 66	49,094 66	47,094 66	2,000 »	»	
49,000 »	50,000 »	49,000 »	44,500 »	34,700 »	»	
1,101,500 »	101 45	1,101,601 45	1,105,851 45	»	4,250 »	
554,000 »	»	554,000 »	554,000 »	»	»	
65,100 »	»	65,100 »	65,100 »	»	»	
20,405 »	»	20,405 »	20,405 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
825,000 »	86,290 »	911,290 »	1,022,370 »	»	111,080 »	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
288,550 »	6,000 »	294,550 »	294,350 »	»	»	
75,800 »	»	75,800 »	79,450 »	»	5,650 »	
1,082,885 »	10,000 »	1,092,885 »	1,098,565 »	»	5,680 »	
1,176,906 »	29,835 80	1,206,741 80	1,207,451 80	»	710 »	
5,074,872 »	5,170 »	5,080,042 »	5,025,142 »	56,900 »	»	
560,255 »	71,000 »	631,255 »	441,093 »	»	9,840 »	
605,865 »	147,355 »	753,198 »	772,977 01	»	21,779 01	
405,540 »	17,000 »	420,540 »	415,340 »	7,000 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	55,952 »	55,952 »	55,952 »	»	»	
5,900 »	7,400 »	13,300 »	13,500 »	»	»	
10,864,170 »	674,156 89	11,538,326 89	11,596,715 90	100,600 »	158,989 01	
DIMINUTION. fr.				58,389 01		

(196)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1866.

ANNEXE N° 1.

RELEVÉ

DES PENSIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1864.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Materne	André	7 mars 1798.	Boute-feu à l'Université de Liège
2	Lemoine	Pierre-Joseph	5 janvier 1809.	Professeur de rhétorique à l'athénée royal de Namur.
3	Magnée	Jean-Louis	5 avril 1816.	Régent à l'école moyenne de Lierre
4	Riez	Thomas-Joseph	15 août 1795.	Préfet des études au collège communal de Charleroy.
5	Siville	Nichel-François	4 octobre 1800	Commissaire de l'arrondissement de Bastogne
6	Hinssens	Victor	22 octobre 1807	Directeur de l'école moyenne de Hal
7	Fassin	Édouard	50 déc. 1798.	Professeur à l'athénée royal de Liège
8	Waxweiler	Pierre-Joseph	28 mars 1806.	Directeur de l'école moyenne de Rochefort
9	Schwind	Jean-Pierre	4 nov. 1806.	1 ^{er} Régent à l'école moyenne de Stavelot. . .
10	Walton	Henri	25 février 1806.	Professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Gand.
11	Coulon	Henri-Nicolas	10 mai 1806	Chef de bureau au gouvernement provincial de Liège.
12	Desmet	Toussaint-Denis	21 juin 1815	Huissier au gouvernement provincial du Hainaut.
15	Lejeune	Évrard-Ferdinand	12 mai 1792.	Médecin vétérinaire du gouvernement à Arlon.
14	Van Nerum	Philippe-Jean	26 mars 1802.	Directeur de l'école moyenne d'Ath.
15	Digand	Jean	7 mars 1799.	Chef de division au gouvernement provincial du Limbourg.
16	De Vrière (Baron)	Adolphe-Pierre	9 avril 1806.	Gouverneur de la province de la Flandre occidentale, Ministre des affaires étrangères.
17	Hennau	Charles-Auguste	12 avril 1798.	Professeur émérite à l'université de Liège. . .
18	Lados	Nicolas-Jean	18 sept. 1795.	Professeur au conservatoire royal de musique de Bruxelles.
19	Joly	Théodore-Auguste	15 juillet 1805.	Professeur à l'athénée royal de Bruxelles. . .
20	Lemaitre	Alexis-Clément	26 août 1792.	Maître de dessin à l'athénée royal de Namur.
21	Geerts	Jean	25 janvier 1799.	Huissier au gouvernement provincial du Limbourg.
22	Coolens	Ferdinand-Jean	16 février 1796.	Chef de bureau au gouvernement provincial de la Flandre orientale.
23	Patris	Jean-Baptiste	28 mai 1798.	Huissier à l'état-major général de la garde civique.
24	Kronenberger	Charles-Guillaume	21 avril 1807.	Professeur à l'athénée royal de Bruges. . . .
25	De Valck	Pierre	14 janvier 1805.	5 ^{me} régent à l'école moyenne de Bruges
26	Vanderkelen	Jean-Baptiste	25 février 1797.	Professeur à l'école moyenne de Bruges
27	Sivery	Robert	26 juin 1795.	Professeur à l'athénée royal de Bruxelles. . .
28	Lucq	Élie-Joseph	12 déc. 1794.	Vérificateur des poids et mesures à Charleroy.
29	Schockeel	Joseph-Constantin	5 octobre 1796	Id Courtrai.
50	Decamps	Jean-Baptiste	16 juillet 1792.	5 ^{me} commis au Ministère de l'Intérieur. . . .
51	Inghels	Pierre-Antoine	15 juin 1792.	Vérificateur des poids et mesures à Bruges . . .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1864.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été accordées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois.						
58	9	705	420	Age avancé	19 janvier 1864.	
51	1	5,598	(¹) 900	Infirmités.	Id.	(4) Il jouit d'une pension totale de 1,720 francs, dont 820 francs payés par la caisse de la ville de Liège, et 900 francs par le trésor public.
12	"	1,514	279	Id.	16 février 1864.	
42	1	2,980	(²) 1,007	Age avancé	15 mars 1864.	(5) Il jouit d'une pension totale de 1,929 francs, dont 922 francs payés par la caisse centrale de prévoyance des professeurs et instituteurs urbains, et 1,007 francs par le trésor public.
12	5	4,900	1,771	Id.	Id.	
29	9	2,514	(³) 548	Id.	12 avril 1864.	
56	1	4,152	(⁴) 1,227	Id.	Id.	(5) Il jouit d'une pension totale de 1,029 francs, dont 711 francs payés par la caisse centrale susdite, et 348 francs par le trésor public.
55	8	2,790	(⁶) 904	Infirmités.	Id.	
25	10	1,595	(⁶) 506	Id.	Id.	
25	5	2,167	841	Id.	28 mai 1864.	(4) Il jouit d'une pension totale de 2,295 francs, dont 1,066 francs payés par la caisse centrale, et 1,227 francs par le trésor public.
56	11	1,685	955	Id.	Id.	(5) Il jouit d'une pension totale de 1,445 francs, dont 541 francs payés par la caisse centrale, et 904 francs par le trésor public.
24	2	877	526	Id.	Id.	
44	5	567	244	Age avancé	1 ^{er} juin 1864.	(6) Il jouit d'une pension totale de 321 francs, dont 278 francs payés par la caisse centrale, et 306 francs par le trésor public.
28	9	5,718	(⁷) 957	Id.	Id.	
55	6	5,696	1,904	Id.	20 juin 1864.	(7) Il jouit d'une pension totale de 1,644 francs, dont 687 francs payés par la caisse centrale, et 957 francs par le trésor public.
55	6	19,530	5,000	Infirmités.	6 juillet 1864.	(8) Il jouit d'une pension totale de 1,259 francs, dont 255 francs payés par la caisse centrale, et 1,006 francs par le trésor public.
54	5	7,000	6,941	Age avancé	16 juillet 1864.	(8) Il jouit d'une pension totale de 755 francs, dont 347 francs payés par la caisse centrale, et 586 francs par le trésor public.
50	5	1,000	475	Id.	17 août 1864.	
12	9	4,412	805	Infirmités	50 août 1864.	(9) Il jouit d'une pension totale de 375 francs, dont 34 francs payés par la caisse centrale, et 341 francs par le trésor public.
50	5	309	378	Age avancé	21 octobre 1864.	(10) Il jouit d'une pension totale de 595 francs, dont 22 francs payés par la caisse centrale, et 573 francs par le trésor public.
59	2	1,021	621	Id.	21 novembre 1864.	
42	5	2,085	1,553	Id.	Id.	
54	1	848	444	Id.	7 décembre 1864.	
26	11	2,911	(⁴) 1,006	Infirmités.	15 décembre 1864.	
25	9	1,852	(⁹) 586	Id.	Id.	
37	11	845	(¹⁰) 541	Age avancé	Id.	
13	10	2,797	(¹¹) 575	Révision	Id.	
51	2	2,066	1,577	Age avancé	28 Id.	
54	6	2,466	1,508	Id.	28 Id.	
24	10	1,500	575	Infirmités.	51 Id.	
51	4	2,466	1,644	Age avancé	Id.	
TOTAL des 31 pensions.			55,672			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1864, 151 pensions, montant à fr. 228,146

31 pensions ont été accordées pendant l'année 1864, s'élevant à fr. 55,672

12 — se sont éteintes pendant la même année, s'élevant à 18,370

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 17,502

De manière qu'au 1^{er} janvier 1865, il y avait à servir 170 pensions, montant à fr. 245,448

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

NOTE

*à l'appui de l'augmentation de 2,000 francs demandée pour l'article 8
du Budget de 1866.*

L'allocation de 10,000 francs figurant à l'article 8, est destinée à secourir les anciens fonctionnaires et employés, leurs veuves et enfants sans droits à la pension;

Cette allocation est restreinte eu égard au grand nombre d'infortunes à secourir, et le Gouvernement se voit ainsi obligé de rejeter bien des demandes que l'humanité conseilleraient d'accueillir favorablement.

Cette insuffisance est surtout manifeste, depuis que la loi du 1^{er} juin 1850 a créé une nouvelle et nombreuse catégorie de fonctionnaires de l'État, c'est-à-dire tout le personnel de l'enseignement moyen; c'est surtout maintenant que la loi est en vigueur depuis quelques années que se révèle dans cette catégorie des agents de l'État, l'existence de fonctionnaires, de leurs veuves ou enfants, sans droits à la pension et auxquels leur situation malheureuse doit assurer l'appui du Gouvernement.

Dans ces circonstances, la justice et l'équité conseillent au Gouvernement de demander aux Chambres une augmentation que l'on peut fixer à 2,000 francs, pour l'allocation de l'article 8 du Budget.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

ANNEXE N° 5.

ART. 10. — *Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.*
fr. 10,000.

Jusqu'en 1848, le crédit alloué pour pourvoir aux frais de publication des travaux statistiques et aux frais de la commission centrale a été, au *minimum*, de 24,050 francs. La mesure générale qui, à cette époque, a été prise dans le but d'opérer des économies sur tous les services, a eu pour effet de réduire ce crédit à 14,500 francs.

Depuis cette réduction, l'on constate chaque année l'insuffisance de cette dernière somme. Il en résulte des retards regrettables dans les publications, malgré les efforts de l'administration pour conserver aux documents statistiques, outre le mérite de la grande exactitude, celui d'une prompte publication. C'est ainsi que l'impression du Bulletin de la commission centrale est forcément interrompue depuis plusieurs années.

D'un autre côté, les travaux statistiques ayant acquis depuis quelque temps un plus grand développement, par suite de l'introduction dans les *documents* de renseignements reconnus indispensables ou demandés par des membres de la Chambre, il s'ensuit que les frais d'impression et de rédaction sont également devenus plus considérables. D'ailleurs, on doit le répéter, l'augmentation sollicitée n'est pas un crédit nouveau : c'est un retour, en partie, à l'ancienne allocation, diminuée dans des temps difficiles, qui heureusement sont loin de nous.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 4.

ART. 11. — *Recensement général (premier crédit). 30,000 francs.*

Le premier recensement général qui ait eu lieu depuis que la Belgique est constituée en État indépendant, a été exécuté à la date du 15 octobre 1846. Il a embrassé à la fois la population, l'agriculture et l'industrie. Ce sont les résultats de ce recensement, en ce qui concerne la population, qui ont servi de base à la loi du 31 mars 1847, portant augmentation du nombre des membres de la Chambre des Représentants et du Sénat, conformément aux articles 49 et 54 de la Constitution, ainsi qu'à la loi du 18 avril 1848, modifiant la classification des communes pour l'exécution des articles 3, 4 et 7 de la loi communale.

Une loi du 2 janvier 1856 a ordonné qu'un recensement général de la population aurait lieu tous les dix ans.

En vertu de cette loi, un nouveau recensement a été opéré le 31 décembre suivant, dans toutes les communes du royaume. A ce recensement, qui avait principalement pour objet la population, l'administration a jugé à propos de rattacher une statistique sommaire de l'agriculture, en attendant qu'il pût être procédé à une constatation plus complète de l'état de cette branche importante de la richesse nationale.

Le prochain dénombrement de la population doit être exécuté le 31 décembre 1866. La commission centrale de statistique a émis le vœu de voir entreprendre, en même temps, comme en 1846, un recensement général de l'agriculture et de l'industrie. Elle s'occupe de rechercher, avec les commissions provinciales, les mesures qui peuvent simplifier et accélérer le futur recensement, et les moyens de restreindre l'étendue donnée naguère à la publication de ses résultats. Dès que ces études seront achevées, il sera possible de déterminer le montant de la dépense à laquelle s'élèvera la triple opération projetée.

Pour suivre la marche adoptée dans la loi précitée du 2 juin 1856, le Gouvernement se borne à demander un premier crédit de 30,000 francs, destiné à pourvoir aux dépenses nécessitées par les mesures préparatoires.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

ANNEXE N° 3.

ART. 77. — Bourses. — Matériel des universités.

Il est proposé à cet article un crédit extraordinaire de 10,000 francs pour l'université de Gand.

Le dernier rapport triennal sur l'enseignement supérieur que j'ai présenté aux Chambres législatives mentionne (p. xxi) les travaux considérables exécutés aux frais de la ville de Gand en 1859 et en 1860, pour convertir une aile des anciens bâtiments du tribunal civil en laboratoire pour l'enseignement de la chimie industrielle, et il ajoute qu'il « a été pourvu à l'ameublement *partiel* des nouveaux locaux. »

Il est devenu indispensable d'allouer à l'université de Gand un subside extraordinaire pour compléter cet ameublement.

Le crédit extraordinaire de dix mille francs demandé à l'art 77, est destiné à couvrir les dépenses suivantes :

1° Aménagement de la partie des souterrains destinée au service de laboratoire à température constante	130	»
2° Achèvement des fourneaux et autres moyens de chauffage dans la grande salle des manipulations.	900	»
3° Achèvement d'un appareil distillatoire	620	»
4° Installation de l'appareil gazométrique de Bunzen	130	»
5° Dépenses nécessaires pour l'installation des nouvelles salles de manipulations et de recherches, que la ville fait établir dans ce moment comme annexe au laboratoire principal	1000	»
6° Ameublement d'un cabinet de professeur.	250	»
7° Achat de quelques creusets et autres vases en platine.	600	»
8° Achat de verreries.	500	»
9° — de porcelaines	500	»
10° Appareil à combustions organiques	100	»
11° Balances de précision.	2,000	»
12° Achat de produits, échantillons et appareils industriels	3,000	»
13° Fonds nécessaires pour continuer une collection de dessins lithographiques exécutés par les élèves	250	»
	<hr/>	
TOTAL.	fr. 10,000	»

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 98, LITT. A. — *Dépenses variables de l'inspection, etc.*, fr. 110,850 »

On propose d'augmenter ce crédit :

1° De 9,500 francs, à l'effet de pouvoir porter de 500 à 1000 francs, pour l'inspecteur des écoles normales, et de 1000 à 2000 francs, pour chacun des inspecteurs provinciaux, l'indemnité des frais de bureau dont jouissent ces fonctionnaires, et qui a été reconnue insuffisante; 2° de 6,000 francs, à l'effet de pourvoir à l'insuffisance, également constatée, de l'indemnité allouée aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques, laquelle n'est aujourd'hui que de 3,300 francs par diocèse, indistinctement. Un arrêté royal du 7 février 1845 avait ouvert un crédit annuel de 3000 francs à chacun des six diocèses pour faire face aux besoins de l'inspection ecclésiastique cantonale. En 1863 cette somme a été augmentée de 10 p. c. et portée à 3,300 francs; néanmoins, on doit la considérer comme n'étant pas encore proportionnée aux nécessités du service, surtout dans les diocèses qui comprennent deux provinces. C'est ainsi que les inspecteurs du diocèse de Namur ne reçoivent en moyenne qu'une indemnité de 89 francs, et ceux du diocèse de Liège qu'une indemnité de 97 francs par an.

LITT. B. — *Enseignement normal, etc.*, fr. 262,455 »

Par une loi spéciale contenant divers crédits extraordinaires, le Gouvernement a demandé d'augmenter cette allocation d'une somme de 71,400 francs.

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses ci-après :

1° Personnel de la section normale établie près de l'école moyenne de Couvin, par arrêté royal du 17 août 1864 fr.	7,500 »
2° Personnel d'une nouvelle section normale à organiser près de l'une des écoles moyennes du Hainaut fr.	7,500 »
3° Frais de premier établissement desdites sections (à la colonne des charges extraordinaires)	30,000 »
4° Nouvelles bourses d'études à accorder, par suite de l'admission d'un plus grand nombre d'élèves instituteurs et d'élèves institutrices dans les établissements normaux. fr.	24,000 »
5° Indemnités aux professeurs chargés, en conformité de l'arrêté royal du 12 avril 1864, d'enseigner le flamand dans les sections normales des localités wallones	2,400 »
EN TOUT.	<u>71,400 »</u>

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

Pour 1866, on fait figurer au Budget, comme charges ordinaires, en les rattachant à l'article 98, litt. *B*, les sommes reprises sous les n^{os} 1, 2, 4 et 5, lesquelles s'élèvent ensemble à 41,400 francs.

LITT. *C*. — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire, etc.*,
2,287,987 francs.

On se réserve de demander une augmentation, s'il est reconnu plus tard que le crédit est insuffisant, pour fournir la quote-part d'intervention de l'État dans les dépenses du service annuel ordinaire de l'instruction primaire.

LITT. *D*, *E* et *F*.

Pas de changement.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 99, LITT. D. — *Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical).*

Un arrêté pris sous la date du 20 septembre 1863, sur la proposition de la commission permanente attachée au Département de l'Intérieur pour examiner les questions relatives à l'encouragement de l'art et de la littérature dramatiques, a modifié essentiellement les conditions établies par le règlement primitif du 3 avril 1860 pour l'allocation des subsides et des primes institués par l'arrêté royal du 31 mars de la même année.

Sous le régime des encouragements institués par cet arrêté, le nombre de sociétés dramatiques s'est considérablement augmenté, et le crédit de 18,000 francs introduit pour la première fois au Budget de 1860 est devenu insuffisant.

Depuis l'institution de ces encouragements, quatre-vingts pièces admises au bénéfice des primes par des comités de lecture compétents sont venues enrichir le répertoire flamand, et plusieurs pièces écrites par des Belges en langue française, parmi lesquelles il y a des opéras de mérite, ont été représentées sur les théâtres de Bruxelles, de Gand et de Liège.

Ce résultat important justifie l'intervention de l'administration; mais pour que cette intervention puisse rester à la hauteur des besoins de la scène nationale, il sera nécessaire d'augmenter de 7000 francs le crédit inscrit au Budget de 1866 pour les encouragements à l'art et à la littérature dramatiques.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1866.

ANNEXE N° 8.
~~~~~

ART. 99, LITT. E. — *Publication des Chroniques belges inédites, etc.*

---

La publication des Chroniques belges, confiée à la Commission royale d'histoire, n'a jusqu'à présent donné lieu au payement d'aucune indemnité aux membres chargés de ce travail.

Il est convenable toutefois qu'il soit tenu compte de leur travail à ceux qui veulent bien se charger de la difficile et fatigante mission de mettre en lumière les trésors cachés de notre ancienne histoire nationale.

L'augmentation de 3,400 francs proposée au litt. E de l'article 99 du Budget, a pour but d'allouer une juste rémunération aux membres de la Commission royale d'histoire qui seront chargés à l'avenir de la publication de nos anciennes chroniques inédites.

---

(208)